

Contournement Sud-Est d'AVRANCHES

Du 3 au 31 mars
2025



**ENSEIGNEMENTS
DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE**

TABLE DES MATIERES

1. LE PROJET OBJET DE LA CONCERTATION	3
Le contexte du projet.....	3
Le projet en bref.....	3
Les objectifs	3
Les grandes caractéristiques et chiffres clefs.....	3
2. LES MODALITES ET LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	4
Le cadre réglementaire et les objectifs de la concertation	4
Les modalités d'annonce de la concertation	4
Les outils d'information sur le projet.....	5
Le dossier de la concertation	5
L'espace d'information et de participation en ligne.....	5
Les outils de participation et l'expression des avis.....	5
Le registre en ligne.....	5
Les registres papiers	5
Les rendez-vous de la concertation	6
Les réunions publiques.....	6
Les permanences d'information.....	6
Les ateliers de travail thématiques.....	7
3. LA SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC	8
Thématiques abordé	8
Positionnements communaux hors procédure de concertation.....	22
4. LES ENSEIGNEMENTS TIRES PAR LE DEPARTEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE .	23
Les enseignements tirés par le Département de la Manche sur le déroulement de la concertation.....	23
Les enseignements tirés par le Département de la Manche sur l'analyse des contributions....	23
Une opposition largement majoritaire et plurielle à la poursuite du projet dans les contributions recensées.....	23

Un fort questionnement sur la capacité du projet à répondre aux objectifs fixés	23
Un souhait conséquent d'explorer des alternatives au projet.....	23

La décision du Département de la Manche : la poursuite des études permettant de répondre aux enjeux du territoire.....	24
--	----

5. REPONSES AUX DEMANDES DE PRECISIONS ET AUX RECOMMANDATIONS DU GARANT DE LA CNDP.....	25
--	-----------

1. Le projet objet de la concertation

Le contexte du projet

Le Département de la Manche envisage la création d'une nouvelle route départementale, communément dénommée « contournement Sud-Est d'Avranches ». Initié par l'État il y a 30 ans, ce projet routier a depuis beaucoup évolué, dans un contexte local et national qui a lui-même changé.

La relance du projet par le Département de la Manche en 2020, en concertation avec les collectivités locales, s'est traduite par l'actualisation d'études déjà menées et la réalisation d'études complémentaires sur le trafic, la sécurité, l'acoustique ou encore l'environnement et le contexte socio-économique.

Dans une démarche volontariste de dialogue citoyen, le Département a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable (article 121-15-1 et suivants du Code de l'environnement) du 3 au 31 mars 2025. Celle-ci avait notamment vocation à éclairer la décision que celui-ci doit prendre sur les suites à donner à ce projet.

Le projet en bref

Les objectifs

Le projet de contournement Sud-Est d'Avranches poursuit des objectifs divers, à l'échelle micro-locale comme à une échelle plus large.

Développement économique

- Désenclaver l'ouest du Mortainais (Juvigny-les-Vallées), en améliorant l'accessibilité du territoire.
- Créer une liaison inter-quartiers entre Saint-Senier-sous-Avranches et la ZA de la Baie.

Cadre de vie

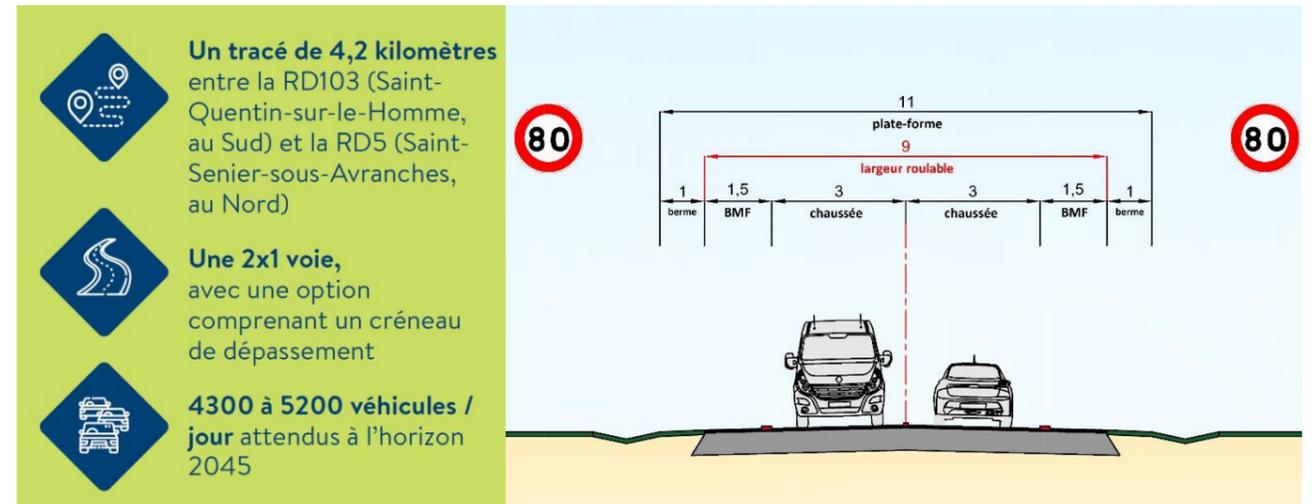
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RD 247, en apaisant le trafic en transit dans le centre-bourg de Saint-Martin-des-Champs.

Sécurité

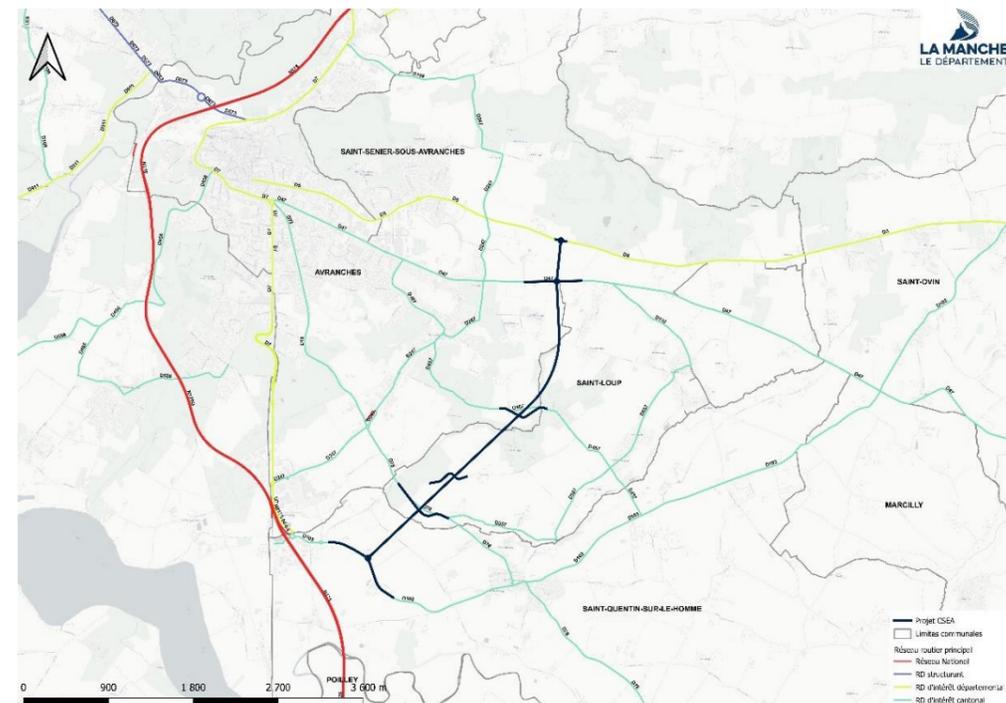
- Contenir l'accidentologie.
- Désenclaver la caserne des sapeurs-pompiers d'Avranches et la future gendarmerie compte tenu des enjeux d'intervention sur l'autoroute A84 et au Mont-Saint-Michel.

Les grandes caractéristiques et chiffres clefs

Le projet (scénario 1) consiste à créer une 2 voies de 4,2 kilomètres, avec une chaussée de 6m de large et des bandes multifonction. La vitesse de circulation prévue est de 80 km/h.



Trois carrefours giratoires sont prévus aux extrémités Sud et Nord, ainsi que des carrefours en croix pour les autres embranchements avec les axes existants. Le coût total du projet est estimé à 14 000 000 € TTC (hors acquisitions foncières et mesures de compensation environnementales et agricoles).



Le tracé du projet de contournement Sud-Est d'Avranches.

Un scénario 1 bis prévoit la création d'un crénneau de dépassement d'une longueur de 1000m, sur une portion fortement pentue (9%) pour un coût total du projet estimé à 15 millions d'euros.

2. Les modalités et le déroulement de la concertation

Le cadre réglementaire et les objectifs de la concertation

La concertation préalable (article 121-15-1 et suivants du Code de l'environnement) organisée du 3 au 31 mars 2025 visait à associer le public au projet de contournement Sud-Est d'Avranches à un moment où il est encore au stade de projet. Elle avait pour objectifs de permettre au public et à l'ensemble des parties prenantes :

- De s'informer et d'échanger sur le projet, ses objectifs et ses caractéristiques ou orientations principales, les enjeux socioéconomiques qui s'y attachent, les impacts significatifs qu'il peut avoir sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- De débattre de son opportunité et, le cas échéant, de solutions alternatives, y compris son absence de mise en œuvre.
- D'exprimer un avis, avant que la décision de poursuivre ou non le projet ne soit prise par le Département de la Manche.

Afin de garantir la neutralité de cette concertation, le Département de la Manche a sollicité, en août 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) pour qu'elle soit réalisée sous l'égide d'un garant indépendant. La CNDP a nommé Bruno Boussion, qui a suivi et accompagné le Département dans la préparation et la mise en œuvre de la concertation préalable.

Les modalités d'annonce de la concertation

Afin de favoriser une large participation du public, des habitants, associations locales et de toutes les autres personnes concernées, le Département a mis en place un large dispositif de communication pour informer de la tenue de la concertation préalable et inciter chacun à y prendre part. Outre les annonces légales et réglementaires, d'autres actions ont été mises en œuvre :

- Un courrier et des affiches d'information sur les modalités de la concertation fournies aux mairies concernées ;
- Des panneaux d'information au bord des différentes routes départementales (RD5, RD103, RD247, RD47) ;
- 22 206 courriers d'information envoyés aux habitants de la zone concernée ;
- 1000 flyers distribués sur les marchés et aux centres commerciaux les 15 mars (marché d'Avranches) et 18 mars (marché de Ducey-les-Chéris) ;
- Une plaquette d'information 4 pages sur la concertation mise à disposition lors des événements et distribuée en porte-à-porte aux riverains du tracé (175 portes frappées, 69 foyers rencontrés) ;
- Une communication faite dans Le Manche Mag' et des publications sur les réseaux sociaux du Département (57 527 impressions au total) ;
- Des spots radio diffusés tout le mois de mars sur Tendence Ouest et Sea FM, et une conférence de presse organisée le 24 février 2025.

CONCERTATION PRÉALABLE
Projet de contournement Sud-Est d'Avranches

DU 3 AU 31 MARS 2025

2 RÉUNIONS PUBLIQUES
pour une vision d'ensemble sur le projet et ses enjeux

- ROMAGNY-FONTENAY : Mardi 11 mars 19h30 à 22h00 à la salle de convivialité
- SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (Commune déléguée d'Avranches) : Mardi 18 mars de 19h30 à 22h00 à la salle socioculturelle

4 PERMANENCES D'INFORMATION
pour approfondir et poser toutes vos questions

- SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES : Jeudi 20 mars de 09h00 à 11h30 à la mairie
- SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME : Jeudi 20 mars de 13h30 à 17h00 à la mairie
- SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (Commune déléguée d'Avranches) : Mardi 25 mars de 14h00 à 17h00 à la mairie déléguée
- SAINT-LOUP : Mardi 25 mars de 17h30 à 19h00 à la mairie

Et aussi...

- UN REGISTRE EN LIGNE pour recueillir chaque avis
- DES REGISTRES PAPIERS disponibles dans les collectivités concernées (voir ci-dessous)

OÙ ET QUAND CONSULTER LE DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE ?

Il sera consultable jusqu'à lundi 31 mars, tous les jours, dans les mairies de :

- La commune déléguée de Saint-Martin-des-Champs,
- Saint-Quentin-sur-le-Homme,
- Saint-Loup,
- Saint-Senier-sous-Avranches,

Ainsi qu'au sein du siège de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, au service des Ressources Documentaires à la Maison du Département et sur le site internet [manche.fr](https://www.manchefr)

Flyer d'information distribué sur les marchés et panneau d'information installé en bord de routes.

CONCERTATION PRÉALABLE
MODE D'EMPLOI

POURQUOI ORGANISER UNE CONCERTATION SUR CE PROJET ?

Le Département de la Manche a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable (article 121-15-1 et suivants du Code de l'environnement) pour associer le public le plus en amont possible, à un moment où le contournement routier Sud-Est d'Avranches est encore au stade de projet.

La concertation a pour objectifs de permettre à chacun :

- De s'informer et d'échanger sur le projet, ses objectifs et ses caractéristiques, ou orientations principales, les enjeux socio-économiques qui s'y attachent, les impacts significatifs qu'il peut avoir sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- De débattre de son opportunité et, le cas échéant, de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.
- D'exprimer son avis, avant que la décision de poursuivre ou non le projet ne soit prise par le Département de la Manche.

Afin de favoriser une large participation du public, des habitants, des usagers de la route, des associations locales et de toutes les autres personnes concernées, le Département de la Manche a mis en place un large dispositif de communication pour informer de la tenue de la concertation préalable et inciter chacun à y prendre part.

DES ATELIERS DE TRAVAIL THÉMATIQUES sont organisés en complément avec les acteurs de la société civile.

COMMENT PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET ?

LE DOSSIER DE LA CONCERTATION

Le dossier de la concertation constitue le document central à disposition du public. Il présente le projet, ses objectifs, ses caractéristiques. Il est consultable pendant toute la durée de la concertation.

- En ligne sur l'espace numérique d'information et de participation du projet : [manche.fr](https://www.manchefr)
- Dans les mairies et mairies déléguées des communes concernées :
 - Saint-Martin-des-Champs,
 - Saint-Quentin-sur-le-Homme,
 - Saint-Senier-sous-Avranches,
 - Saint-Loup.
- À la maison du Département (service mission documentation)
- Au siège de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

L'ESPACE D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION EN LIGNE

Une plateforme numérique ([manche.fr](https://www.manchefr)) permet de retrouver l'ensemble des documents d'information, le dossier de concertation et le registre dématérialisé, le salon des acteurs, les études techniques et thématiques, ou encore l'agenda des rencontres.

COMMENT S'EXPRIMER SUR LE PROJET ?

- UN REGISTRE EN LIGNE sur l'espace numérique d'information et de participation : www.manchefr
- DES REGISTRES PAPIERS disponibles lors des rendez-vous de concertation dans les mairies et collectivités concernées.

Plaquette d'information 4 pages sur la concertation et post sur la page Facebook du Département.

CONCERTATION PRÉALABLE
CONTOURNEMENT SUD-EST D'AVRANCHES

DU 3 AU 31 MARS 2025

Informez-vous et participez !

Avranches

Contournement Sud-Est : quels sont les enjeux ?

Le 3 mars, le Département de la Manche lance une concertation publique pour le projet de contournement Sud-Est d'Avranches. Avant d'être voté, le dossier de concertation est mis à disposition du public.

Une nouvelle route se dessine près d'Avranches

Le contournement Sud-Est d'Avranches est un projet de grande envergure qui vise à améliorer la fluidité du trafic et à réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à la circulation routière dans la zone d'Avranches. Cette nouvelle route, qui sera construite en plusieurs phases, permettra de désengorger les axes existants et de créer de nouvelles opportunités de développement local.

Extrait de post sur la page LinkedIn du Département de la Manche et articles de presse d'annonce dans Ouest-France (1^{er} et 2 mars) et La Manche Libre (1^{er} mars).

Les outils d'information sur le projet

Le dossier de la concertation

Le dossier de la concertation présentait le projet soumis à la concertation, son contexte, ses objectifs, ses caractéristiques, et les modalités de la concertation. Il était consultable dès le 24 février :

- En ligne sur l'espace numérique d'information et de participation du projet : manche.fr ;
- Sur les lieux de la concertation, lors des réunions publiques et permanences d'information ;
- Dans les mairies et mairies déléguées des communes concernées (Saint-Martin-des-Champs, Saint-Quentin-sur-le-Homme, Saint-Senier-sous-Avranches et Saint-Loup), à la maison du Département (service documentation), au siège de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie pendant toute la durée de la concertation.

L'espace d'information et de participation en ligne

Une plateforme numérique (manche.fr) permettait de retrouver l'ensemble des documents d'information, le dossier de concertation et le registre dématérialisé, les cahiers d'acteurs, les études techniques et thématiques, une foire aux questions, ou encore l'agenda des rencontres.

3815 vues de la page du site manche.fr consacrée à la concertation préalable
293 téléchargements du dossier de la concertation

Les outils de participation et l'expression des avis

Le registre en ligne

Pendant toute la durée de la concertation, le public pouvait déposer ses observations sur l'espace dédié de la plateforme numérique (manche.fr). Les contributions ont été compilées et mises en ligne par le Département chaque semaine, pour que chacun puisse en prendre connaissance au fur et à mesure.

523 contributions en ligne *
4 cahiers d'acteurs déposés
399 téléchargements des fichiers de contributions mises en ligne au fur et à mesure

* 536 contributions initiales. Celles qui étaient scindées en plusieurs ont été regroupées.

Les registres papiers

Le public pouvait déposer des contributions et avis sur les registres mis à disposition dans les mairies concernées, à la maison du Département et au siège de la communauté d'agglomération.

24 contributions dans les registres papiers



Dossier de la concertation (39 pages).



Espace d'information et de participation en ligne sur manche.fr.

Les rendez-vous de la concertation

Le dispositif de concertation avait pour vocation d'inciter à une large participation de l'ensemble du public et des acteurs concernés, pour qu'ils s'informent et s'expriment sur le projet.

Les réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées pour présenter le projet, permettre au public de poser des questions ou d'exprimer son avis. Après un temps de présentation, des échanges avec la salle étaient organisés, les participants pouvant poser des questions tant au micro que via des formulaires papiers ou des messages WhatsApp, pour faciliter la participation du plus grand nombre ou des personnes pas forcément à l'aise avec la prise de parole en public.

- Le mardi 11 mars 2025, de 19h30 à 22h à la Salle de convivialité de Romagny-Fontenay, pour faciliter la participation des habitants et usagers directement concernés par l'un des objectifs clés du projet : le désenclavement de l'Ouest du Mortainais.

55 participants
1h50 d'échanges
Environ 20 interventions du public /questions-réponses



Réunion publique du mardi 11 mars à Romagny-Fontenay.

- Le mardi 18 mars 2025, de 19h30 à 22h à la Salle socio-culturelle de Saint-Martin-des-Champs, pour faciliter la participation des habitants et usagers vivant à proximité immédiate du projet.

315 participants
2h20 d'échanges
Environ 33 interventions du public /questions-réponses



Réunion publique du mardi 18 mars à Saint-Martin-des-Champs.

Les permanences d'information

Quatre permanences d'information en mairies ont été organisées pour faciliter des échanges approfondis avec les habitants qui le souhaitent. La question des impacts environnementaux et sur le cadre de vie, le coût du projet et la procédure réglementaire ont constitué les principaux sujets abordés.

- Jeudi 20 mars 2025, de 9h à 11h30 à Saint-Senier-sous-Avranches
Environ 20 participants
- Jeudi 20 mars 2025, de 13h30 à 17h, à Saint-Quentin-sur-le-Homme
Environ 20 participants
- Mardi 25 mars 2025, de 14h à 17h, à Saint-Martin-des-Champs
Environ 20 participants
- Mardi 25 mars 2025, de 17h30 à 19h, à Saint-Loup
Environ 50 participants

Les ateliers de travail thématiques

- Atelier du monde économique le jeudi 13 mars 2025, à Isigny-le-Buat.

L'objet de cet atelier était de traiter, avec les premiers intéressés, des besoins d'amélioration de la desserte du secteur pour les entreprises du sud-est Avranchin (et notamment du Mortainais). Les entreprises et élus du secteur y ont été conviés. Après un temps de présentation du projet et de questions/réponses, les participants ont été invités à travailler de manière individuelle et en groupe, sur 4 tables, pour exprimer leur point de vue sur le projet et leurs attentes vis-à-vis de ses effets sur l'activité économique.

Des cartes à grand format (tracé, localisation des zones d'activité, desserte routière actuelle du secteur...) et des fiches-contributions étaient à leur disposition.

766 invités

33 participants (25 entreprises et 9 élus)

- Atelier des acteurs environnementaux le jeudi 20 mars, à Saint-Quentin-sur-le-Homme.

Cet atelier visait à instaurer un temps d'échange privilégié avec les acteurs et associations environnementales sur les enjeux du projet, sur la base du résultat des états initiaux. Il avait également comme objectif de dégager des points de vigilance et des pistes de mesures de réduction et de compensation des impacts résiduels qui pourraient être pris en compte en cas de poursuite du projet.

25 représentants d'associations, organismes et collectivités y ont été conviés. Après un temps de présentation du projet et des états initiaux par le bureau d'étude AEPE Gingko ainsi qu'un temps de questions/réponses, les participants ont été invités à déposer leurs contributions. Des cartes à grand format (tracé, résultats des états initiaux environnementaux...) étaient à leur disposition.

25 invités

8 participants (3 associations, 4 élus, un représentant de la DDTM)

- Atelier des acteurs de la sécurité routière, le jeudi 27 mars à Saint-Quentin-sur-le-Homme.

Cet atelier visait à instaurer un temps d'échange privilégié avec les élus des communes du secteur et les acteurs concernés par cet enjeu de sécurité routière, et notamment se mettre à l'écoute de leur expérience de terrain pour compléter les études sur l'accidentologie qui ne couvrent pas tous les enjeux de sécurité car elles se penchent uniquement sur les accidents avec blessés.

Il s'agissait également de recueillir leurs contributions sur les scénarios et aménagements envisagés pour cette nouvelle route et des pistes de mesures de réduction et de compensation des impacts résiduels qui pourraient être pris en compte en cas de poursuite du projet. Outre les élus locaux, les services de secours (Gendarmerie, SDIS, Police municipale d'Avranches) et des associations et organismes (observatoire départemental de sécurité routière de la Manche, association de prévention routière de Normandie, Vélocité Avranches) y ont été conviés.

Après un temps de présentation du projet et des résultats de l'étude d'accidentologie ainsi qu'un temps de questions/réponses, le SDIS a partagé les enjeux d'accessibilité pour l'intervention des sapeurs-pompiers. Les participants ont ensuite été invités à déposer leurs contributions et avis. Des cartes à grand format (tracé, localisation des accidents...) étaient à leur disposition, et des post-it pour localiser leurs contributions sur celles-ci.

32 invités

12 participants

3. La synthèse des contributions du public

Cette section fournit une analyse synthétique des avis que les participants ont exprimés, regroupés dans 7 thématiques principales, classées par nombre total d'avis décroissant.

Thématiques abordé

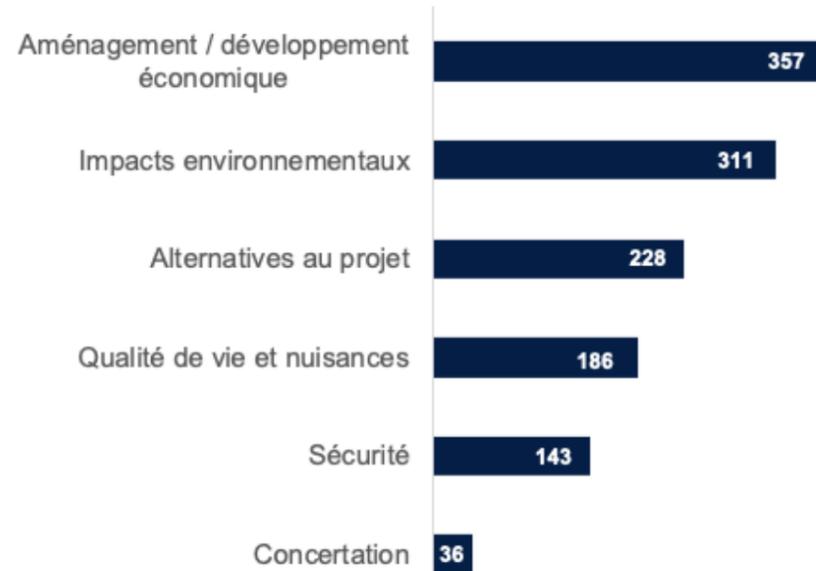
N°	SUJETS ABORDÉS PAR THÉMATIQUE	Nombre total d'avis par thématique
1) Positionnement global vis-à-vis du projet		
Cette thématique analyse le positionnement global des contributions sur le projet, au regard de sa capacité à répondre aux objectifs fixés et à ses impacts potentiels.		
1	Favorables	551
2	Défavorables	
3	Nuancés	
4	Sans positionnement	
2) Aménagement / développement économique		
Cette thématique traite essentiellement de la question du développement économique via l'objectif de désenclavement du Mortainais, et regroupe également les contributions estimant que les investissements publics devraient aller en priorité à d'autres projets ou à des alternatives.		
1	Priorisation des dépenses publiques	357
2	Désenclavement du Mortainais	
3) Impacts environnementaux		
Cette thématique regroupe les contributions se positionnant sur les divers impacts environnementaux que le projet pourrait causer.		
1	Destruction de biodiversité	311
2	Morcellement agricole	
3	Artificialisation des sols	
4) Alternatives au projet		
Cette thématique regroupe les contributions proposant des actions ou projets alternatifs ou jugés plus prioritaires que le projet actuel de contournement Sud-Est d'Avranches.		
1	Mobilités actives	228
2	Contournement Nord-Est	
3	Projet Avranches-Granville	
4	Sécurisation des axes existants	
5) Qualité du cadre de vie		
Cette thématique expose les avis sur les impacts positifs ou négatifs du projet sur la qualité de vie, tant pour les riverains du tracé que pour les riverains de la RD247.		
1	Impact sonore	186
2	Impact visuel	
3	Baisse de la valeur immobilière	
4	Amélioration du cadre de vie des riverains de la RD247	
6) Sécurité		
Cette thématique regroupe les contributions se positionnant sur la capacité du projet ou d'autres actions à améliorer la sécurité routière.		
1	Favoriser l'interventions des secours	143
2	Sécurisation de l'existant	
3	Problématique des poids-lourds	
7) Concertation		
Cette thématique regroupe les avis formulés sur le processus de concertation.		
1	Doutes sur les informations présentées	36
2	Processus de concertation contesté	

551 contributions (dont 4 cahiers d'acteurs) ont été exprimées au moyen des registres numérique et papier. Chaque contribution étant susceptible d'aborder plusieurs des thématiques listées ci-dessus, elles ont généré un total de 1811 avis répartis dans ces sept thématiques. Au-delà du positionnement (« pour », « contre », « nuancé », « sans positionnement ») des participants, ceux-ci ont en effet argumenté et détaillé ceux-ci sur une diversité de dimensions. Ils ont su nourrir le débat sur l'opportunité du projet.

551 contributions
1811 avis analysés

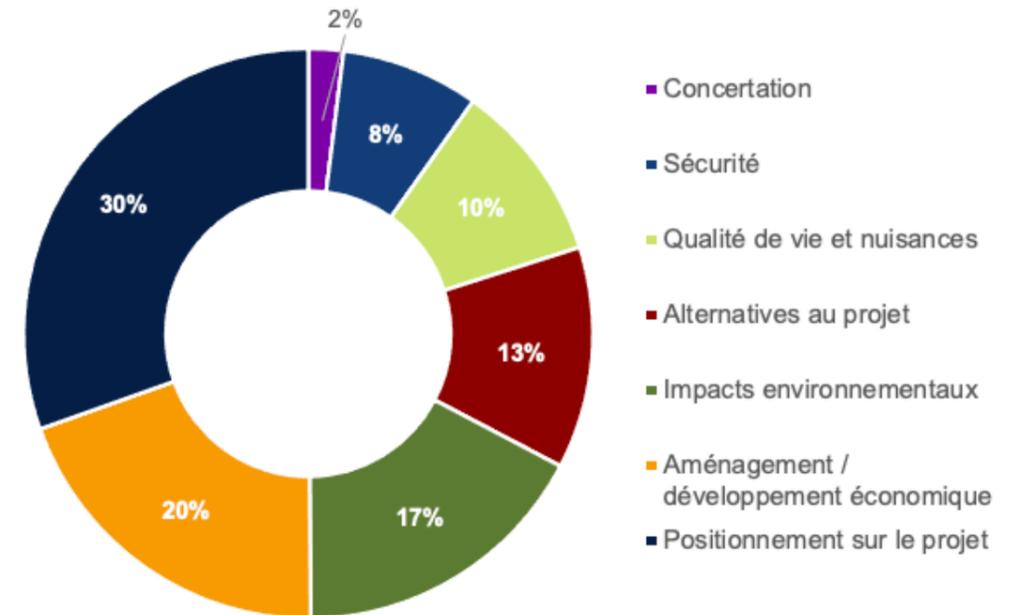
Certaines contributions en ligne ont été regroupées, car une même contribution a parfois été scindée en plusieurs contributions en raison de limitations techniques ou de contraintes de nombre de caractères sur la plateforme. Cela explique le différentiel du nombre de contributions avec ceux dénombrés par le garant de la concertation.

Figure 1 : Nombre d'avis par thématique



* Une contribution peut cocher plusieurs thématiques

Figure 2 : Pourcentage d'avis par thématique



* basé sur les 1811 avis émis par les 551 participants

- On relève un intérêt plus marqué de la part des participants pour certaines thématiques. Outre le positionnement des personnes par rapport au projet, la thématique la plus abordée est la question sur les aménagements et de développement économique avec 357 avis, soit 20% des contributions. Cela souligne un questionnement fort sur la pertinence, la cohérence et l'opportunité du projet sur ces dimensions.
- Les enjeux environnementaux ont suscité 311 avis, soit 18% des retours. Ce score important traduit une sensibilité forte à la question de la biodiversité, des paysages et de l'impact sur les sols et l'agriculture.
- Les alternatives au projet, avec 228 avis (12%), apparaissent également comme un sujet significatif de débat, traduisant une volonté de la part des participants d'explorer d'autres options possibles, qu'il s'agisse du développement des mobilités actives, de l'amélioration des transports en commun, du réaménagement des axes existants ou d'autres solutions de contournement.
- Les thématiques liées à la qualité de vie et aux nuisances (186 avis, soit 10%) et à la sécurité (142 avis, soit 8%) apparaissent également, bien que de manière plus modérée. Ce sont des préoccupations qui semblent plus secondaire pour les participants, ou bien concernent un nombre plus faible de participants (par exemple, riverains directs du tracé pour la question des impacts sur le cadre de vie).
- Enfin, la concertation a été abordée dans 36 avis seulement, représentant 2% du total. La discussion a donc bien été centrée sur le fond du projet, la méthode ne suscitant que peu de discussions ou de remise en cause.

En conclusion, au-delà de la diversité d'intérêts et de contributions exprimées par le public, les préoccupations et questionnements dominants se sont exprimés sur le rôle et l'opportunité que le projet pourrait avoir pour répondre aux objectifs fixés, notamment en matière d'aménagement et de développement économique du secteur. Cela traduit une volonté collective d'appréhender le projet dans une logique globale d'évaluation des coûts et bénéfiques, et de la comparaison avec d'éventuelles alternatives pour répondre aux enjeux identifiés.

Positionnement global sur le projet	Nombre total des avis	Positionnement par rapport au projet : favorable/défavorable/nuancé/sans positionnement			
	551	Favorables	Défavorables	Nuancés	Sans positionnement
		119	396	16	20

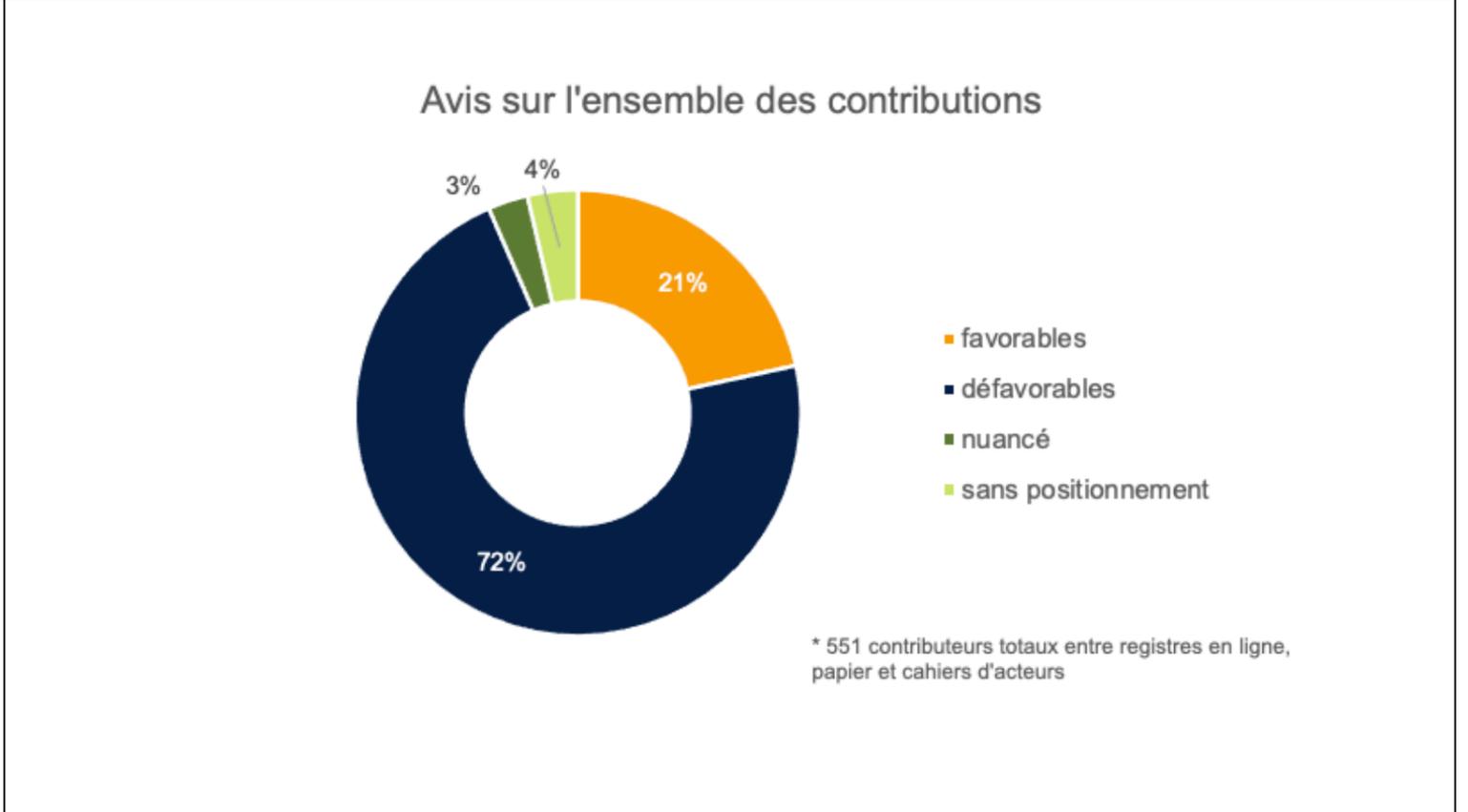
Analyse Avis des contributions

L'analyse des avis généraux exprimés sur le projet de contournement Sud-Est d'Avranches révèle une tendance nette à la contestation du projet dans son ensemble. Sur les 551 contributions analysées, une majorité significative de 396 avis (72%) sont défavorables au projet, traduisant une opposition marquée dans l'opinion publique locale. Dans ces contributions, les gains apportés par le projet sont jugés largement insuffisants au regard de ses « coûts » (environnementaux, budgétaires, etc.).

Les avis favorables, bien que présents, restent nettement minoritaires, avec 119 contributions (21%) exprimant un soutien affirmé au contournement. Ces soutiens sont souvent conditionnés à des engagements environnementaux, ou motivés par des attentes en termes de fluidification du trafic et de développement territorial.

Une petite proportion des répondants adopte une position nuancée (16 avis, soit 3%), mettant en avant la complexité du sujet et appelant à un arbitrage équilibré entre développement économique, aménagement du territoire, et préservation de l'environnement.

Enfin, seulement 20 personnes (4%) ne se positionnent pas clairement, ce qui peut indiquer une absence d'avis tranché, une volonté de rester en retrait, ou une hésitation liée à un manque d'informations jugées fiables ou suffisantes.



Verbatims

- « Protégeons notre nature et notre beau paysage ! Les routes existantes sont suffisantes ! Je suis contre la construction d'une nouvelle route, surtout pour gagner 2min ! »
- « Accès plus facile et plus rapide à l'autoroute et aux zones d'activités évitant ainsi le passage dans les différentes communes des alentours d'Avranches allongeant les temps de trajet. »
- « Ce projet comporte davantage de négatif que de positif, à mon sens. Avant tout, je pense qu'il est temps de stopper l'artificialisation des sols et la destruction d'espaces naturels, d'autant plus comportant des espaces sensibles comme les zones humides. Je comprends les enjeux avancés (désenclavement du Mortainais, nuisances pour les habitants de St Martin des Champs...) mais il me semble qu'il faut prioriser les enjeux écologiques, pour défendre la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique, limiter la place de la voiture dans nos vies... »
- « Créer une liaison inter-quartiers entre St Senier et la ZA de la Baie. La déviation ne ferait gagner qu'une minute de trajet et lorsqu'on se rend en journée dans cette zone c'est en promeneur, donc on a le temps !! »

Conclusion

En conclusion, ces données soulignent un rejet assez massif du projet tel qu'il est actuellement envisagé par une large majorité des participants. Elles invitent à remettre en question le projet, à le questionner et à explorer des alternatives en tenant compte des nombreuses critiques exprimées tant sur son utilité que sur ses impacts.

Aménagement / développement économique	Nombre total des avis	Positionnement sur l'enjeu de développement du territoire	
	357	Désenclavement du Mortainais	Priorisation des dépenses publiques
		139	218

Analyse Enjeux d'aménagement et de développement économique

La thématique de l'aménagement du territoire et du développement économique constitue un enjeu central dans les contributions relatives au projet de contournement Sud-Est d'Avranches. Si les avis sont partagés, plusieurs critiques récurrentes émergent, notamment sur les dépenses publiques et le désenclavement.

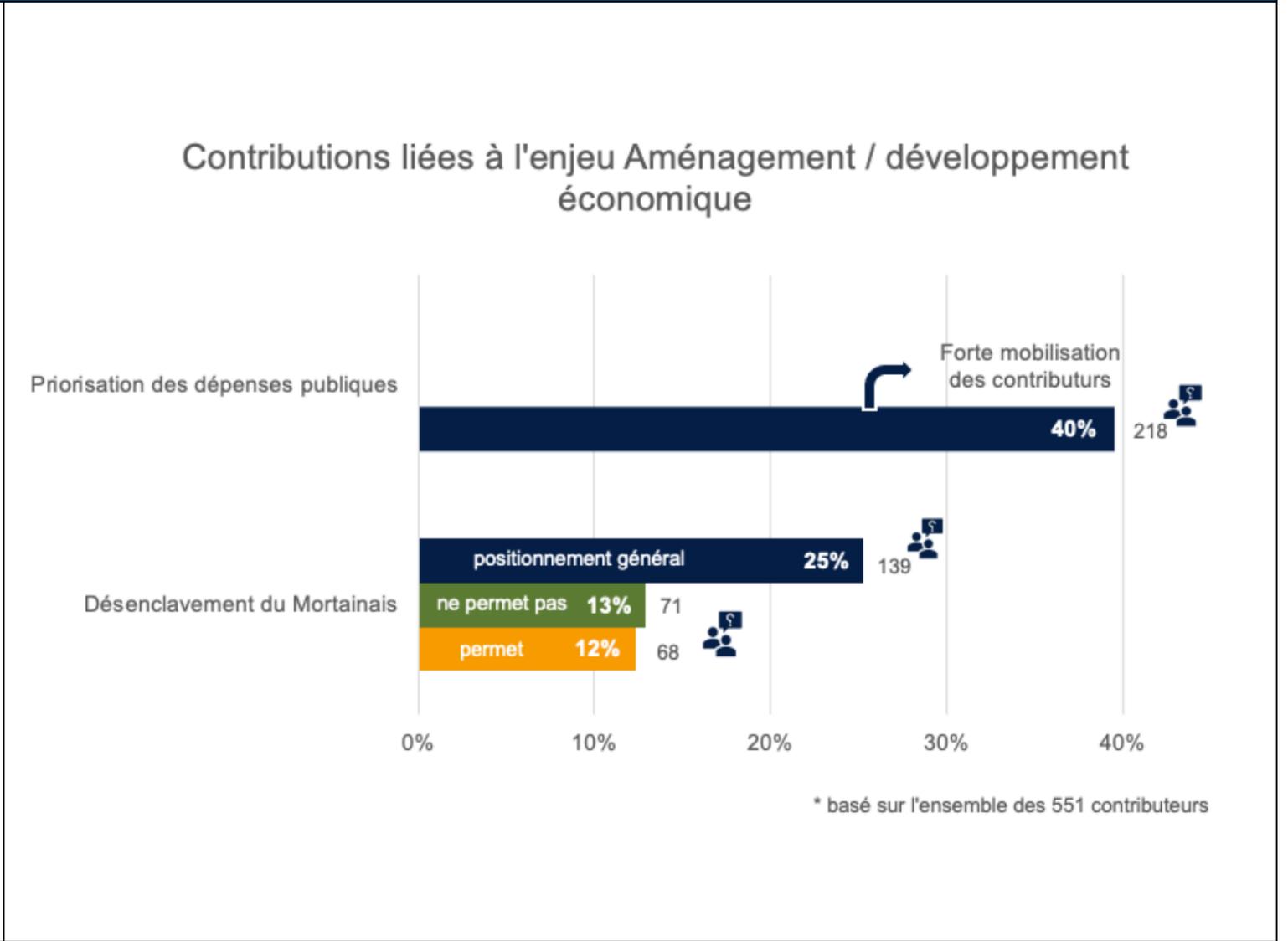
La priorisation des dépenses publiques apparaît comme un sujet de préoccupation majeure : 218 contributions (40%) s'interrogent sur la pertinence de consacrer des ressources importantes à ce projet, au détriment d'autres besoins jugés plus urgents, comme les services de santé, l'éducation, ou la rénovation du réseau routier existant.

Le désenclavement du Mortainais constitue l'un des objectifs affichés par les porteurs du projet de contournement Sud-Est d'Avranches, et à ce titre, il fait l'objet d'un examen attentif de la part des contributeurs. Pourtant, les données recueillies à ce sujet révèlent une absence de consensus clair, voire un certain scepticisme partagé quant à la capacité réelle du projet à atteindre cette ambition.

Parmi les 551 contributions analysées, seules 68 personnes (12%) estiment que le projet permet effectivement de désenclaver le Mortainais, en améliorant les conditions d'accessibilité et en favorisant une meilleure intégration de ce territoire dans les dynamiques économiques et de mobilité de la région.

À l'inverse, 71 avis (13%) expriment le sentiment que le projet ne répond pas à cet objectif, voire qu'il détourne les ressources et l'attention d'autres solutions plus adaptées à cette problématique territoriale.

Ce quasi-équilibre entre les avis favorables et défavorables indique que la capacité du projet à désenclaver le Mortainais ne fait pas l'unanimité, et soulève des interrogations sur la pertinence géographique et stratégique du projet.



Verbatims

- « Ce projet va coûter les yeux de la tête alors que plusieurs autres domaines a besoin de cet argent pour se développer : La santé, notre sécurité, l'éducation... »
- « L'objectif principal affiché de cette nouvelle route est de désenclaver l'ouest du Mortainais, or en lisant le dossier technique on se rend compte qu'elle n'apporterait qu'un gain d'une seule petite minute par rapport à la route passant par Saint Quentin. Parler de "désenclavement" pour une minute gagnée me paraît très exagéré. »
- « Désenclaver le Mortainais : en quoi un gain de 1 à 2 minutes/trajet permet de désenclaver le territoire ? »

Conclusion

En conclusion, l'analyse souligne une remise en question importante de la capacité du projet de contournement Sud-Est d'Avranches à répondre aux enjeux de développement économique et de désenclavement du Mortainais. Une part significative des contributions appelle à réorienter les investissements publics vers des projets jugés plus utiles, en insistant sur la nécessité d'explorer des alternatives mieux adaptées aux besoins locaux, notamment par l'amélioration des infrastructures existantes.

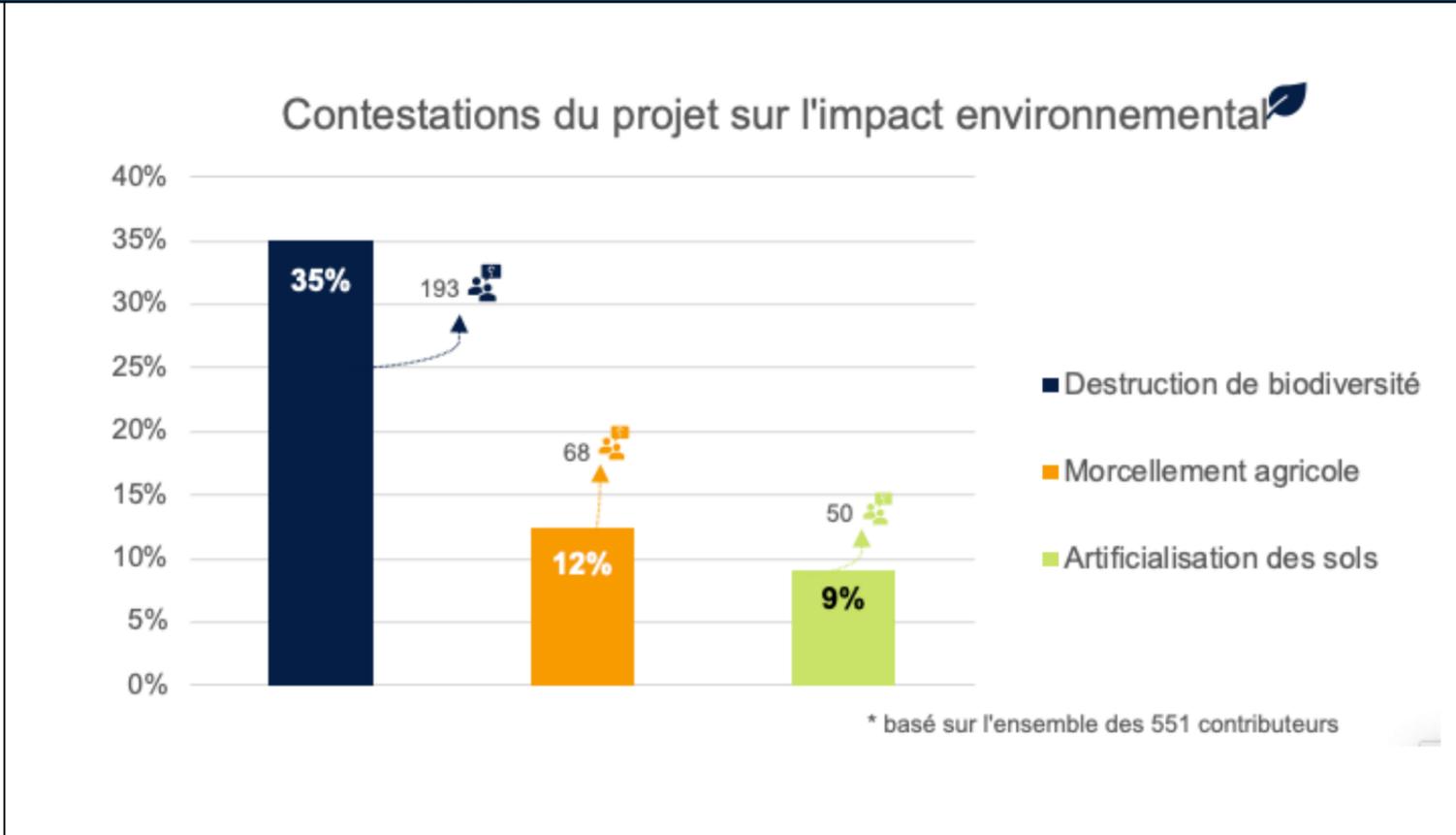
Les impacts environnementaux	Nombre total des avis	Contestation du projet pour les impacts environnementaux		
	311	Destruction de biodiversité	Morcellement agricole	Artificialisation des sols
		193	68	50

Analyse Impacts environnementaux du projet

Le projet de contournement Sud-Est d'Avranches a généré de nombreuses réactions autour de ses implications environnementales, révélant une forte sensibilité du public aux enjeux liés à la biodiversité, à l'agriculture et à l'artificialisation des sols.

Parmi les 311 avis exprimés sur cette thématique, 193 avis ont mis en avant le risque de destruction de biodiversité, représentant 35% des contributions sur cette question. De nombreux participants s'inquiètent de l'atteinte possible à des écosystèmes fragiles, au morcellement des habitats naturels et à la disparition d'espèces protégées. À cela s'ajoute une crainte partagée concernant le morcellement des terres agricoles, mentionné dans 68 avis (12%), et l'artificialisation des sols, citée dans 50 avis (9%). Ces éléments soulignent une volonté collective de préserver les espaces naturels et agricoles face à un projet perçu comme contradictoire avec les engagements climatiques et environnementaux actuels.

Les soutiens au projet appellent à une application rigoureuse des principes de protection environnementale, exigeant que toute avancée en matière de mobilité ou d'aménagement économique soit compatible avec le respect des milieux naturels. Une partie des contributions souligne également l'importance d'intégrer la dimension environnementale de manière transversale, à travers la promotion de solutions d'aménagement moins impactantes, la compensation écologique ou encore la préservation active des continuités écologiques.



Verbatims

- « Je suis contre cette route qui va à l'encontre des préconisations écologiques et environnementales. »
- « La création de nouvelle route artificialise des sols, créer plus de trafic automobile et donc augmente la pollution. »
- « Encore des nuisances pour certain qui sont en ce moment tranquille à la campagne. Le pire prendre du terrain aux agriculteurs notre belle région. »

Conclusion

En conclusion, les contributions traduisent une préoccupation marquée pour les impacts environnementaux du projet, en particulier concernant la biodiversité. Si certains voient dans le contournement un levier de développement, la majorité appelle à mettre en balance ces avancées avec les enjeux de durabilité, compatible avec la préservation des sols, des espèces et des paysages.

Alternatives au projet	Nombre total des avis	Alternatives proposées face au projet			
	228	Sécuriser axes existants	Avranches-Granville	Contournement Nord-Est	Mobilités douces
		88	30	28	82

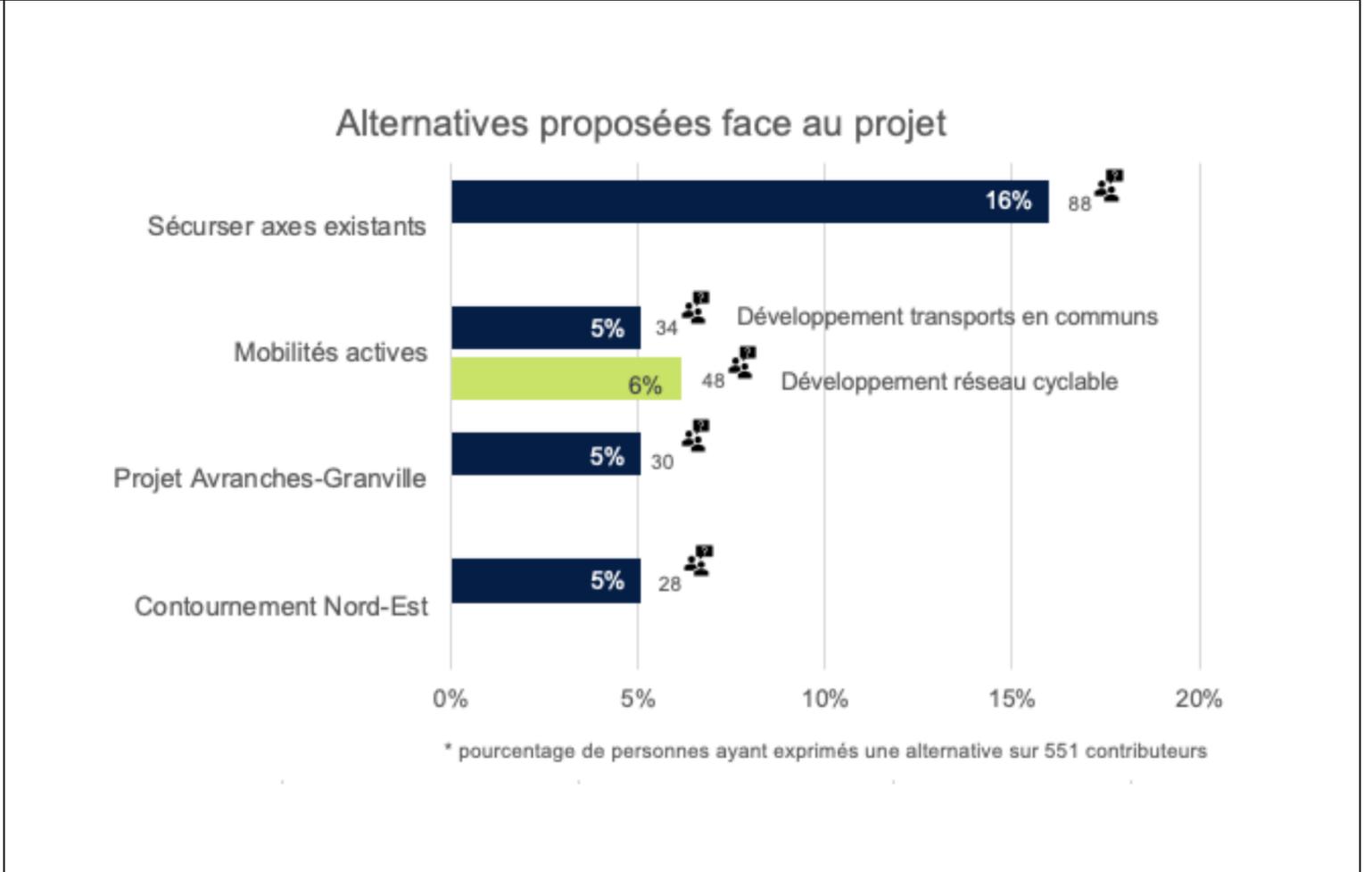
Analyse Alternatives du projet

Face au projet de contournement Sud-Est d'Avranches, un peu moins de la moitié des contributions ont évoqué des alternatives jugées plus soutenables, efficaces ou adaptées, révélant une volonté partagée de repenser les solutions de mobilité dans une logique plus respectueuse de l'environnement, du cadre de vie et des besoins locaux.

Parmi les thématiques alternatives les plus citées, la sécurisation des axes existants se démarque nettement, avec 88 avis, soit 16% des contributions exprimées sur cette thématique. Ces participants insistent sur la nécessité de renforcer les infrastructures déjà en place plutôt que de créer de nouvelles voies, en misant sur l'entretien, l'aménagement ciblé et la sécurisation des routes existantes.

Les mobilités actives, et en particulier le développement des pistes cyclables (48 avis, 6%), sont également mises en avant comme des leviers de transformation des déplacements à l'échelle locale. Cette alternative séduit particulièrement ceux qui défendent une transition vers des modes de transport plus durables, en lien avec les enjeux de santé publique, de climat et de qualité de vie.

Enfin, certains participants mettent en avant que le projet routier entre Avranches et Granville est prioritaire (5%), quand d'autres considèrent que pour être véritablement utile, le projet de contournement d'Avranches devrait également compter un tronçon Nord (5%). La nécessité d'étudier une amélioration de la desserte de la carrière d'Apilly, au Nord, est également évoquée dans certaines contributions.



Verbatims

- « Ce sont des projets d'une autre époque. Ne détruisons pas plus notre terre et comptons sur le développement et l'organisation d'autres formes de transport. »
- Je pense qu'il existe d'autres projets prioritaires et dont le bénéfice est largement prouvé...comme l'Axe Avranches-Granville. »
- « Le projet est un cul de sac qui ne débouchent pas sur des routes adaptées. D'autre part, il n'y a pas d'accès sur le Nord d'Avranches (Apilly est saturé, dangereux et la sortie à Ponts pour rejoindre l'autoroute est compliquée). »

Conclusion

En conclusion, l'analyse des contributions met en évidence une diversité d'alternatives portées par les participants. Si certaines privilégient l'amélioration des infrastructures existantes, d'autres suggèrent des projets de contournement alternatifs ou une réorientation vers les mobilités douces. Cette pluralité de propositions révèle une volonté de repenser le projet initial dans une optique plus intégrée, durable et adaptée aux enjeux du territoire.

Qualité de vie et nuisances	Nombre total des avis	Thématiques abordées			
	186	Impact sonore du projet	Impact paysager du projet	Impact sur la valeur immobilière du projet	Impact positif du projet sur le cadre de vie des riverains de la RD247
	101	76	7	2	

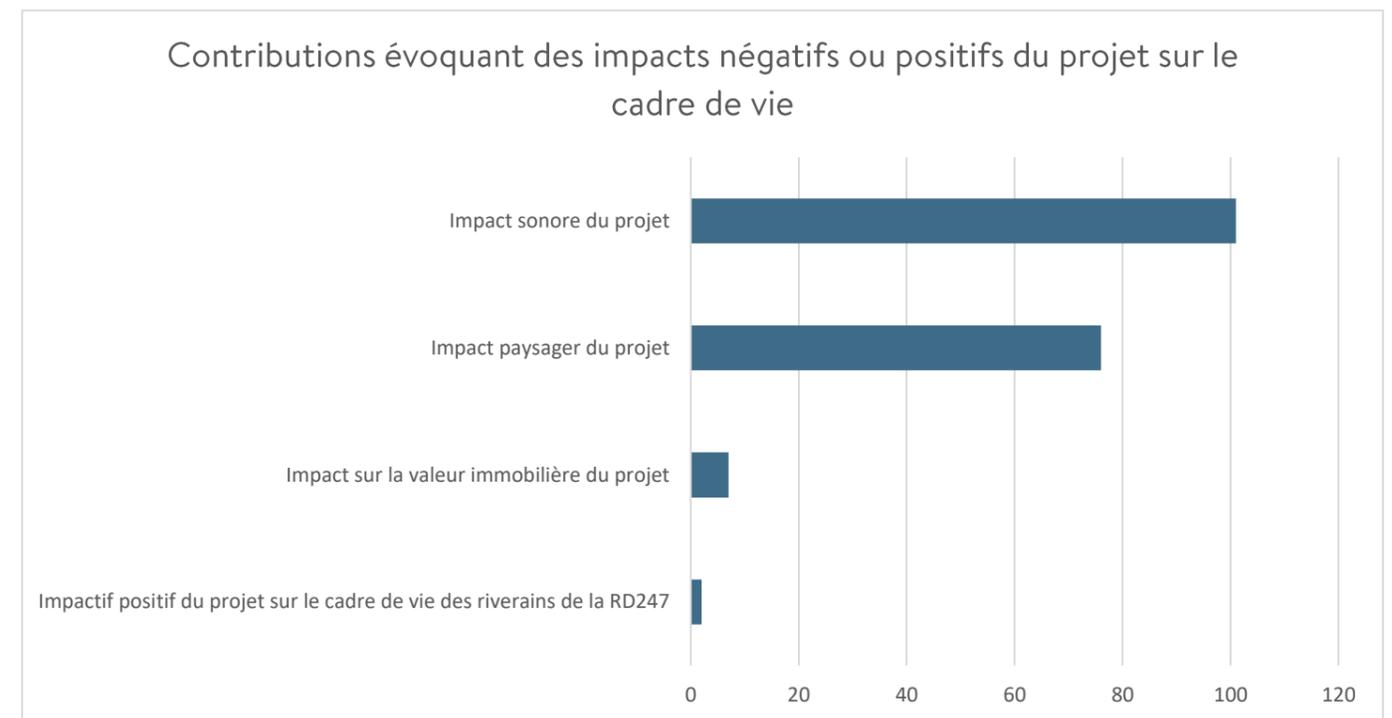
Analyse Impacts du projet

La question de la qualité de vie et des nuisances occupe une place notable dans les contributions. Bien que ce thème représente une part plus modeste du total des avis recueillis, il n'en demeure pas moins significatif, car il touche directement au quotidien des riverains.

Parmi les 551 contributions analysées, 21% (soit 114 personnes) font référence à un impact global sur la qualité de vie des riverains du tracé, sonore, paysager, ou les deux (une même contribution pouvant évoquer les deux). Les nuisances sonores constituent l'aspect le plus fréquemment évoqué : 89% des personnes ayant abordé ce thème ont mentionné un impact sonore lié au projet. Ce chiffre traduit une inquiétude marquée face à une augmentation attendue du bruit, notamment en lien avec la circulation routière, susceptible d'affecter durablement le confort et le bien-être des résidents.

L'impact visuel est également une source d'inquiétude : 67% des personnes ayant évoqué les nuisances ont exprimé une gêne potentielle face à la dégradation des paysages ou à l'altération du cadre de vie (soit 76 personnes). De manière plus anecdotique, 7 contributions expriment une inquiétude sur la baisse de valeur immobilière des biens à proximité du tracé.

Ces contributions évoquant les impacts négatifs du projet sont à mettre en balance avec le très faible nombre de contributions qui ont mis en avant l'impact positif du projet sur le cadre de vie, qui a notamment pour objectif d'apaiser la traversée du centre-bourg de Saint-Martin-des-Champs.



Verbatims

- « Les nuisances sonores et visuelles vont être conséquentes. »
- « Je trouve ce projet extrêmement nuisible pour la qualité de vie à proximité d'Avranches. La zone visée est encore bocagère et représente un lieu de promenade et de tranquillité pour les habitants du secteur mais aussi pour les Avranchinçais qui cherchent des lieux paisibles. »
- « Ce projet sera inaudible dans les années à venir ! Gérer les problèmes d'encombrement et de nuisances routières par plus de routes est un non-sens ! Plutôt que de céder à la facilité d'un nouveau tracé qui lacère le territoire, prenez plus de recul pour anticiper les mutations qui nous attendent dans les années à venir ! »

Conclusion

En conclusion, cette analyse souligne que, bien qu'elle ne soit pas la thématique la plus largement abordée, la question des nuisances sonores et visuelles demeure un enjeu sensible pour une partie des participants. Elle met en évidence la nécessité d'évaluer finement les impacts locaux du projet sur le cadre de vie et d'intégrer ces considérations dans les choix d'aménagement, afin de garantir l'acceptabilité sociale du projet.

La sécurité	Nombre total des avis	Problématique sécurité		
	143	Mauvais positionnement des secours	Sécurisation de l'existant	Problématique des poids-lourds
		23	88	46

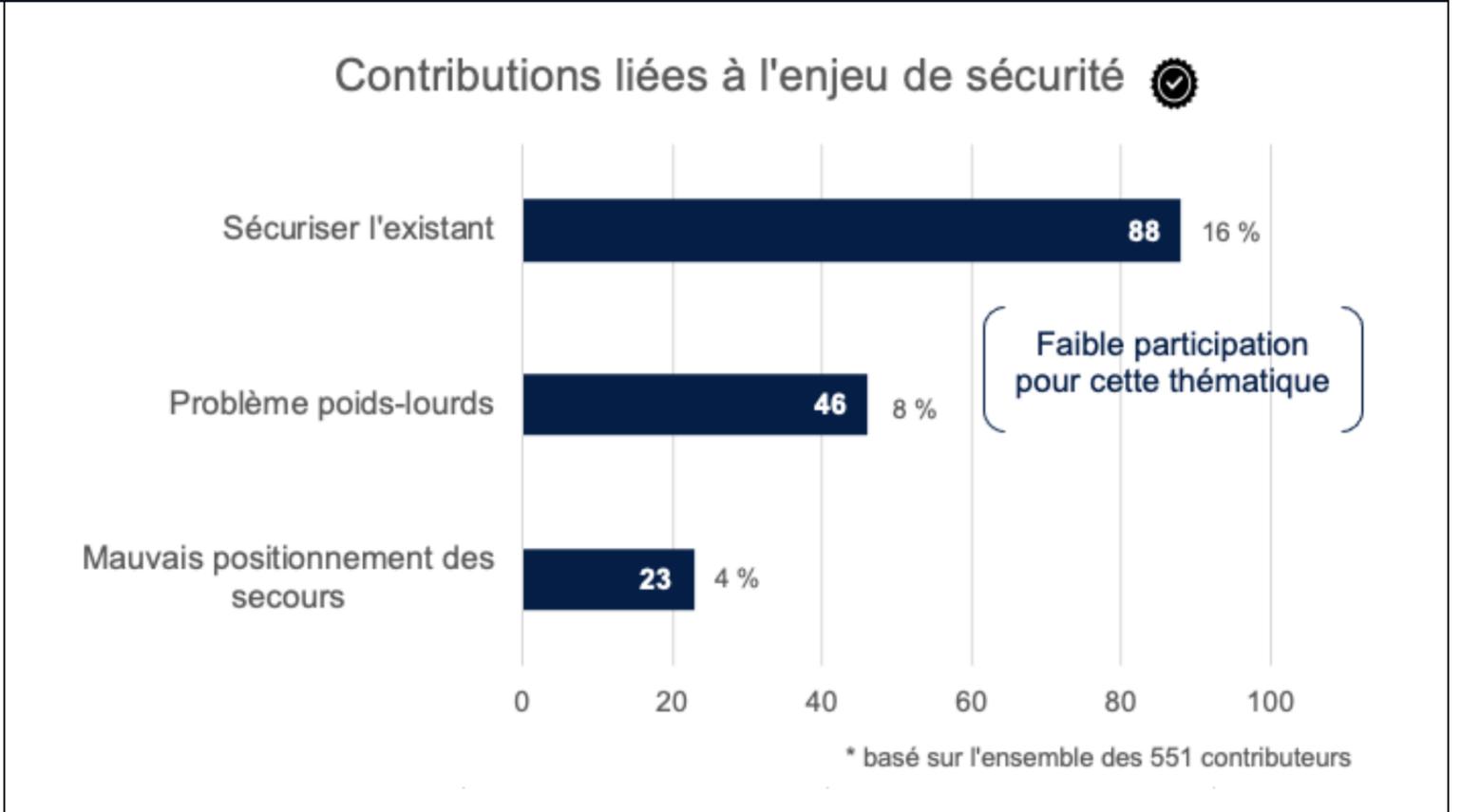
Analyse Avis sur la sécurité

La thématique de la sécurité routière est abordée par une contribution sur cinq, traduisant des préoccupations concrètes et ciblées sur la sécurité des usagers de la route et la qualité des infrastructures existantes. Ces contributions sont à analyser avec un des objectifs du projet, qui est de contribuer à diminuer l'accidentologie.

Sur les 551 avis exprimés dans ce domaine, 46 évoquent explicitement les problèmes de sécurité liés à la circulation des poids-lourds, soit 8% des contributions. Cette minorité souligne néanmoins un enjeu important pour certaines portions du réseau, en particulier en termes de sécurité des riverains ou de dégradation de la chaussée.

Plus significativement, 88 personnes (16%) appellent en priorité à une sécurisation de l'existant, mettant en avant la nécessité de rénover, adapter ou améliorer les infrastructures actuelles plutôt que d'en créer de nouvelles. Cette proposition traduit un positionnement pragmatique : les participants privilégient souvent des actions ciblées sur les points noirs du réseau, estimant que le renforcement de la sécurité peut passer par une meilleure gestion des axes déjà en service.

En ce qui concerne les secours, 23 personnes (4%) évoquent un mauvais positionnement initial des secours ne permettant pas de rejoindre rapidement les axes majeurs tel que l'A84.



Verbatims

- « Je suis favorable à ce projet car en tant que chauffeur routier il n'y a pour moi aucun accès digne de ce nom pour récupérer l'A84 sur la région d'Avranches en venant de la route de Mortain. »
- « Via la D103, un itinéraire relativement satisfaisant mais présentant plusieurs inconvénients : un profil accidentogène, une largeur insuffisante et un trafic important aux heures de pointe. De plus, la circulation y est compliquée par la présence d'engins lents et agricoles, rendant les dépassements difficiles. »
- « Je suis totalement contre ce projet. Cela va détruire le paysage et les terres agricoles. De plus les bourgs de St Martin des champs et St Quentin sur le Homme ne sont pas encombrés. Il faudrait plutôt aménager les axes actuels pour faciliter la circulation aux poids lourds et véhicules agricoles. »

Conclusion

En conclusion, les données révèlent que la thématique de la sécurité suscite un intérêt modéré mais ciblé, autour de trois grands axes : la gestion du trafic poids-lourds, la sécurisation du réseau existant, et dans une moindre mesure la fluidité des interventions de secours. Pour nombre de participants, la sécurité ne passe pas forcément par la construction d'un nouveau contournement, mais plutôt par des mesures concrètes et adaptées à l'existant, susceptibles d'améliorer efficacement la situation.

La concertation	Nombre total des avis	Doutes émis sur la phase de concertation préalable	
	36	Doutes sur les informations	Processus de concertation contesté
		15	21

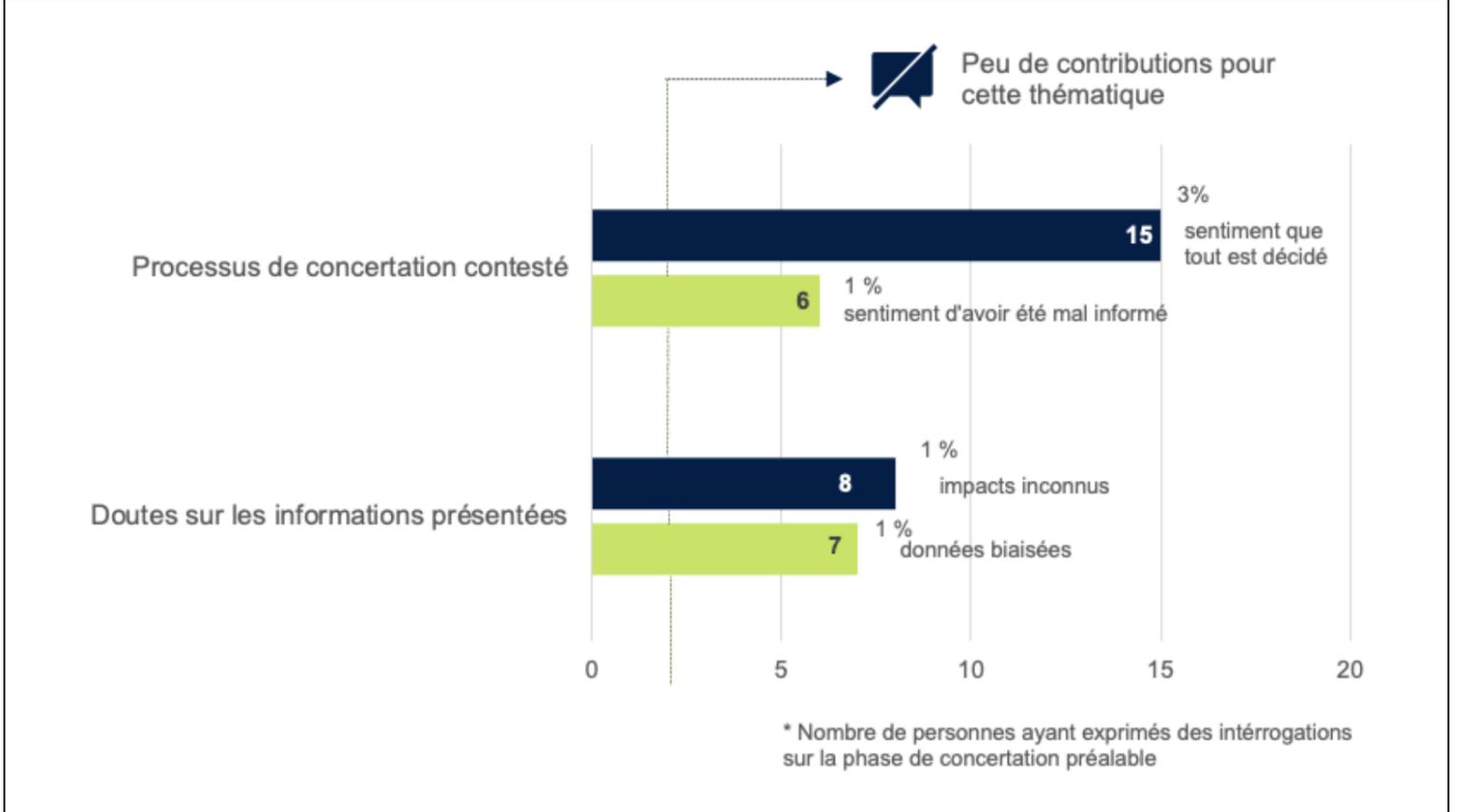
Analyse Doutes émis sur la phase de concertation

La concertation autour du projet de contournement sud-est d'Avranches apparaît comme un thème peu traité dans les contributions recueillies, avec un niveau d'expression nettement inférieur aux autres thématiques abordées. Ce relatif silence peut être interprété de différentes manières : soit une acceptation tacite du processus participatif en cours, soit un manque d'information ou d'intérêt sur cette dimension.

Parmi les 551 avis analysés, seulement 6 personnes (1%) ont contesté le processus de concertation lui-même, critiquant sa forme, sa portée ou ses modalités. Ce faible taux de contestation suggère que, pour une très grande majorité des participants, la concertation n'a pas constitué un sujet de désaccord majeur, ou du moins pas suffisamment pour être mis en avant dans leurs contributions.

De même, 7 avis (1%) expriment des doutes sur les informations présentées dans le cadre de la concertation. Ces contributions reflètent une méfiance très marginale à l'égard de la transparence ou de l'exhaustivité des données transmises au public, notamment sur les impacts du projet ou les alternatives envisagées.

De plus, ce sont à peine 15 avis (3%) qui ont abordé, sous une forme ou une autre, la question de la décision politique, estimant que le projet va être tranché uniquement par les acteurs politiques sans prendre en considération leurs avis.



Verbatims

- « J'espère que l'avis des citoyens sera pris en compte, même si je me doute que cette concertation n'a pour unique but de préserver un semblant de consultation. »
- « Mon opposition à ce projet est donc de pure forme et mon avis destiné à finir en classement vertical, comme c'est le cas dans toute démarche démagogique. Les dés sont jetés et je le regrette amèrement. »
- « Ce contournement qui est prévu n'a pas été vu avec les gens qui habitent sur place. Cela va détruire la nature et le calme de cet endroit. Avez-vous pensé aux personnes qui vont subir ce contournement ? vs êtes-vous rapproché d'eux ? Je ne suis pas pour ce contournement au détriment de la vie de ces riverains. »

Conclusion

En conclusion, la thématique de la concertation a suscité peu de réactions dans les contributions, ce qui peut s'expliquer autant par un manque de problématisation de ce sujet que par une forme d'acceptation implicite du dispositif mis en place. Ces éléments invitent néanmoins les porteurs de projet à renforcer la clarté, l'accessibilité et la transparence des démarches participatives, afin de garantir une implication citoyenne pleine et éclairée.

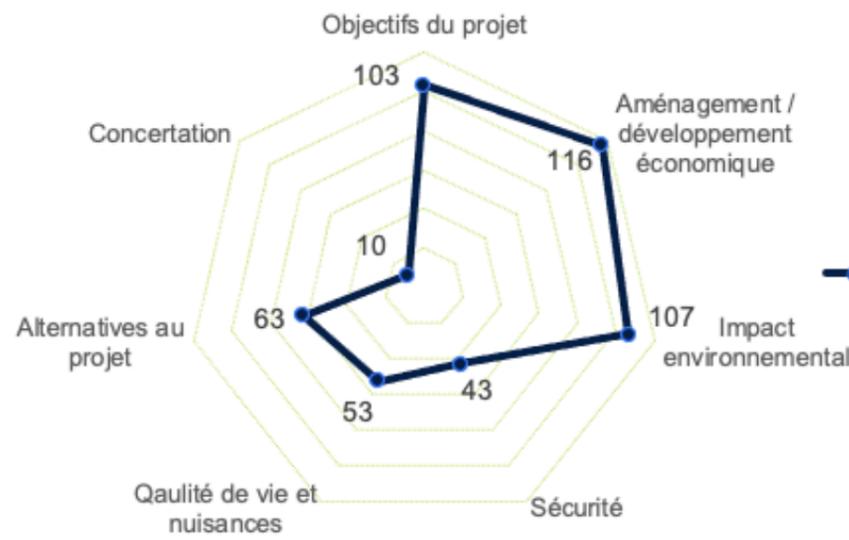
Analyse géographique

Les pages suivantes analysent les avis exprimés en fonction de l'origine géographique des contributeurs. Les contributions ont été classées dans 4 catégories de communes, afin de refléter la diversité des territoires concernés :

N°	Classification des communes
1	Communes du tracé (Saint-Loup, Saint-Senier-sous-Avranches, Saint-Quentin-sur-le-Homme)
2	Avranches / Saint-Martin-des-Champs
3	Communes du Mortainais
4	Autres communes

Parmi l'ensemble des 551 contributeurs : 60 % proviennent des communes directement concernées par le tracé, soit Saint-Loup, Saint-Senier-sous-Avranches, Saint-Quentin-sur-le-Homme (141 contributeurs), ainsi qu'Avranches et Saint-Martin-des-Champs (189 contributeurs), montrant que ce sont les habitants les plus impactés et à proximité du tracé qui sont ceux qui se sont le plus mobilisés.

Dynamiques territoriales des thématiques abordées



Graphique 1 :
Contributeurs communes
du tracé

—●— Communes du tracé (Saint-Loup, Saint-Senier-sous-Avranches, Saint-Quentin-sur-le-Homme)

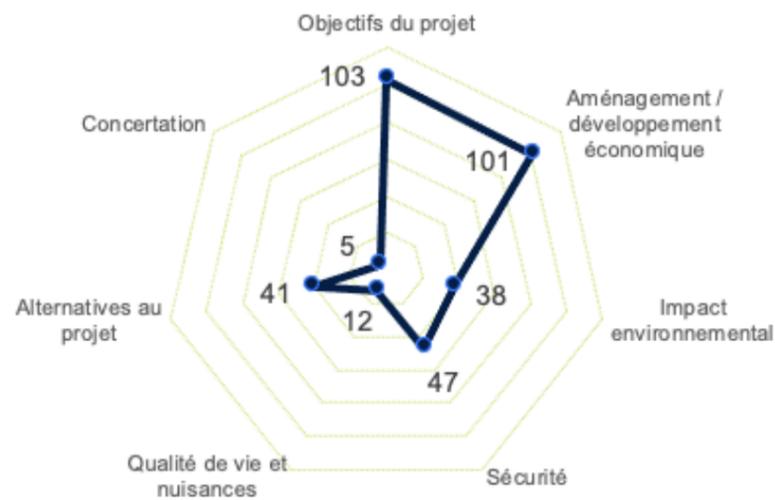
* basé sur 142 contributeurs pour ce secteur



Graphique 2 :
Contributeurs Avranches
/ Saint-Martin-des-
Champs

—●— Avranches / Saint-Martin-des-Champs

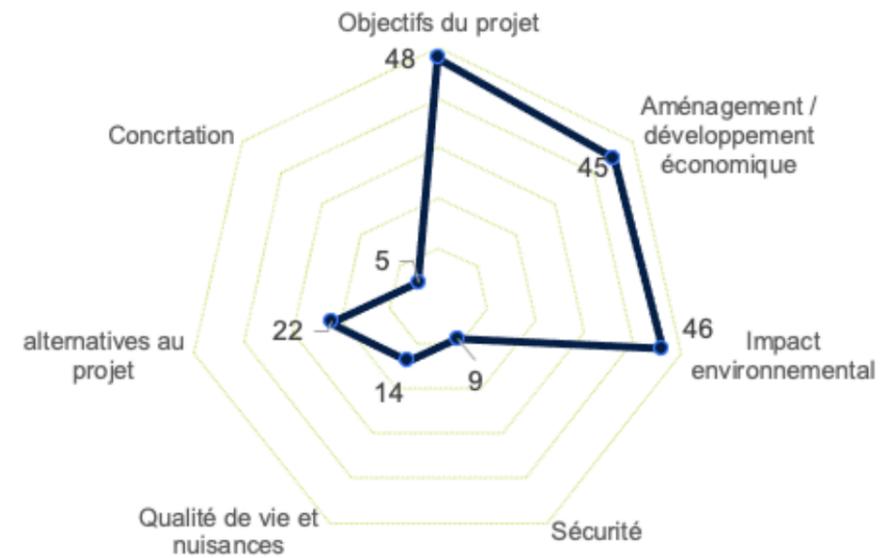
* basé sur 189 contributeurs pour ce secteur



Graphique 3 :
Contributeurs
communes du Mortainais

—●— Communes du Mortainais

* basé sur 152 contributeurs pour ce secteur



Graphique 4 :
Contributeurs d'autres
communes

—●— Autres communes

* basé sur 64 contributeur pour ce secteur

À travers les contributions citoyennes recueillies dans le cadre du projet de contournement Sud-Est d'Avranches, une dynamique territoriale différenciée se dessine. Selon leur localisation, leur niveau d'exposition au projet ou leur position dans les réseaux de mobilité, les habitants des communes expriment des attentes contrastées, révélant des priorités spécifiques. Cette analyse met en lumière les thématiques les plus portées par chaque classe de communes, en révélant les logiques territoriales sous-jacentes.

Dans les communes d'Avranches et de Saint-Martin-des-Champs (graphique 1), les enjeux sont clairement orientés vers la question du **développement économique** (avec 138 avis), et marqué par une **forte préoccupation écologique** (115 avis). La recherche d'un aménagement durable se fait particulièrement ressentir à travers des propositions de mobilités douces et des projets plus respectueux du cadre de vie.

Les **habitants des communes du tracé** (Saint-Loup, Saint-Senier-sous-Avranches, Saint-Quentin-sur-le-Homme) sont directement exposés au projet, ce qui peut participer à expliquer une **forte opposition liée à l'impact environnemental** (107 avis) et aux **nuisances potentielles** (53 avis), plus évoquées qu'ailleurs. Les habitants de ces communes sont particulièrement sensibles à la dégradation de leur cadre de vie. En réponse, ils expriment une volonté de rechercher des solutions alternatives qui préservent l'environnement et la qualité de vie, loin des impacts directs du projet initial.

Les **habitants des communes du Mortainais** (graphique 3), bien qu'éloignées du tracé, se préoccupent principalement des **objectifs du projet** (103 avis) et du **développement économique** (101 avis). Ces communes perçoivent majoritairement le projet comme une occasion de désenclavement et d'amélioration des infrastructures de mobilité, tout en restant attentives aux impacts environnementaux, bien que moins pressants dans leur cas.

Enfin, les **habitants des autres communes** (graphique 4), moins directement affectées, adoptent une approche plus globale et équilibrée. Elles expriment des préoccupations liées à **l'impact environnemental** (46 avis) et au **développement économique** (45 avis).

Résumé

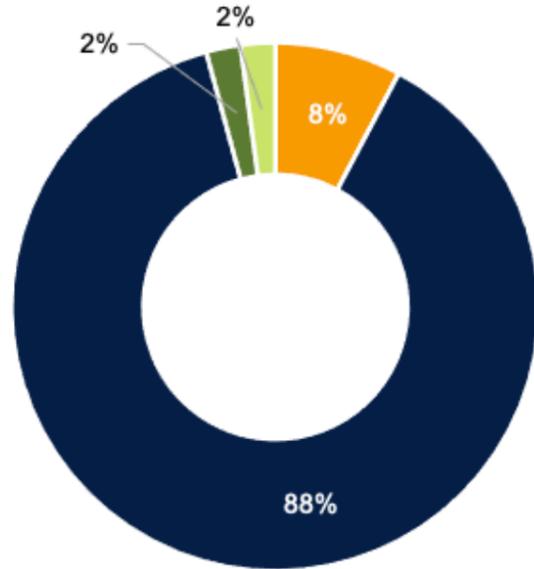
Secteurs	Thématiques les plus abordées
Communes du tracé	1_Aménagement/développement 2_Impact environnemental 3_Objectifs du projet
Avranches / Saint-Martin-des-Champs	1_ Aménagement/développement 2_Objectifs 3_ Impact environnemental
Communes du Mortainais	1_Objectifs du projet 2_ Aménagement/développement 3_Sécurité
Autres communes	1_Objectifs du projet 2_ Impact environnemental 3_ Aménagement/développement

Conclusion

En conclusion, cette lecture géographique des contributions révèle une certaine hétérogénéité des attentes selon les territoires. Tandis que le pôle urbain est sensible aux enjeux de développement économique comme à celui de l'impact environnemental, les habitants des communes du tracé défendent leur cadre de vie face à un projet vécu comme imposé et très impactant, avec un bilan général avantages / inconvénients vécu comme négatif. Plus éloignées, les communes du Mortainais voient dans le contournement une opportunité de désenclavement, là où les habitants des communes extérieures adoptent une position d'observateur attentif, soucieux de cohérence territoriale et d'enjeux écologiques.

Dynamiques territoriales des positionnements global sur le projet

Graphique 6 :
Contributeurs
communes du tracé

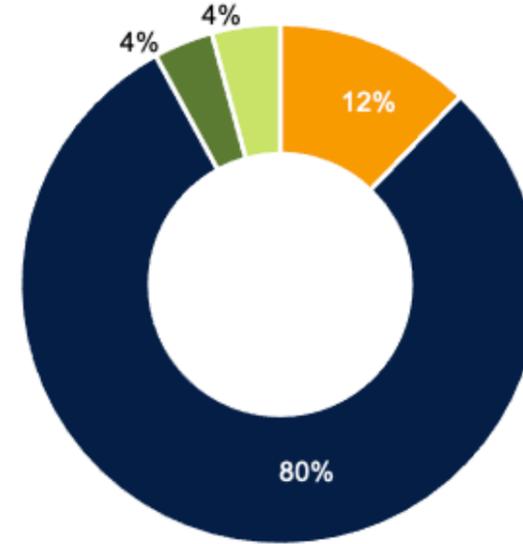


Communes du tracé
(Saint-loup, Saint-Quentin-sur-le-Homme,
Saint-Senier-sous-Avranches)

- favorables
- défavorables
- nuancés
- sans positionnement

* 142 contributeurs pour ce secteur

Graphique 5 : Contributeurs
Avranches / Saint-Martin-des-
Champs

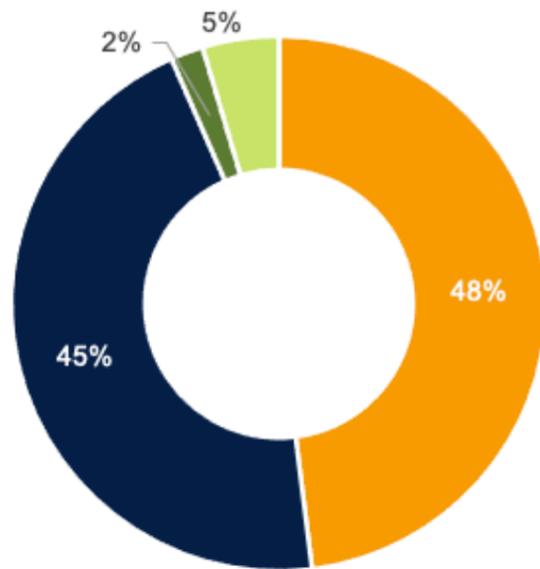


**Avranches
Saint-Martin-des-Champs**

- favorables
- défavorables
- nuancés
- sans positionnement

* 189 contributeurs pour ce secteur

Graphique 7 :
Contributeurs
communes du Mortainais

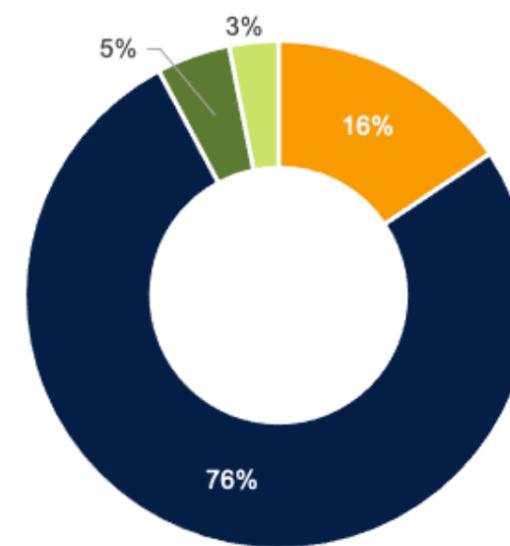


Communes du Mortainais

- favorables
- défavorables
- nuancés
- sans positionnement

* 152 contributeurs pour ce secteur

Graphique 8 :
Contributeurs d'autres
communes



Autres communes

- favorables
- défavorables
- nuancés
- sans positionnement

* 64 contributeurs pour ce secteur

Analyse

Les contributions citoyennes recueillies dans le cadre du projet de contournement Sud-Est d'Avranches révèlent des préoccupations et attentes diverses, qui varient en fonction de la proximité des communes avec le tracé du projet et de leurs priorités territoriales.

Les habitants des communes du tracé (Saint-Loup, Saint-Senier-sous-Avranches, Saint-Quentin-sur-le-Homme) sont directement exposés au projet et expriment une **forte opposition** (125 avis défavorables sur 142), principalement motivée par les impacts environnementaux et les nuisances potentielles du projet.

Dans les communes d'Avranches et de Saint-Martin-des-Champs, les contributeurs expriment une **forte opposition** au projet (151 avis défavorables sur 189). Les habitants soulignent l'importance de préserver l'environnement et la qualité de vie, estimant par ailleurs que l'impact positif sur les axes existants ne sera pas suffisant pour justifier la réalisation d'un projet routier estimé trop impactant pour l'environnement et le cadre de vie des riverains concernés.

Les communes du Mortainais, plus éloignées du tracé, présentent un avis plus **équilibré et partagé** (73 avis favorables contre 69 avis défavorables). Les habitants voient pour partie dans le projet une opportunité de désenclavement et d'amélioration des infrastructures de mobilité.

Enfin, les habitants des autres communes (graphique 4), moins directement affectées, se positionnent défavorablement au projet. Ils expriment des préoccupations liées à l'impact environnemental (46 avis) et au développement économique (45 avis).

Dynamiques territoriales des positionnement

Résumé

Secteurs	Positionnement général	Explication principale
Communes du tracé	Défavorable	Environnement / Nuisances
Avranches / Saint-Martin-des-Champs	Défavorable	Environnement / Qualité de vie
Communes du Mortainais	Partagé	Désenclavement / Amélioration des infrastructures
Autres communes	Défavorable	Environnement / Développement économique

Conclusion

En conclusion, l'analyse des contributions montre une diversité de préoccupations en fonction de la situation géographique des communes. Les communes proches du projet se concentrent surtout sur la protection de l'environnement et la préservation du cadre de vie des riverains du tracé (au regard notamment des impacts jugés insuffisamment positifs autour des axes existants), tandis que les communes plus éloignées s'intéressent davantage à des questions d'accessibilité et de désenclavement. Il apparaît que, bien que l'impact environnemental soit une préoccupation partagée, chaque territoire a ses propres priorités, et le projet nécessitera des ajustements pour répondre aux spécificités locales, conciliant développement et durabilité.

Positionnements communaux hors procédure de concertation

Plusieurs communes se sont exprimées publiquement sur le projet de contournement Sud-Est d'Avranches, par le biais de motions votées en conseil municipal, sans que ces prises de position ne soient intégrées en tant que telles comme contributions à la concertation.

- À Saint-Loup, les élus ont adopté une motion exprimant leur opposition au projet, évoquant un « impact écologique et paysager considérable et irréversible » et dénonçant « le manque de clarté perçu dans la concertation ». Ils relaient « l'inquiétude et l'incompréhension de la population lupéenne » et questionnent l'utilité d'un projet ne générant « qu'un gain de deux minutes sur un trajet de vingt-deux minutes ».
- À l'inverse, la commune d'Avranches s'est majoritairement prononcée en faveur du contournement, le maire délégué défendant « un projet indispensable pour les habitants », tandis que d'autres élus ont exprimé leurs réserves, soulignant « le poids financier de cette infrastructure » ou affirmant : « J'entends les besoins, mais je préfère m'abstenir ».
- La commune de Saint-Laurent-de-Cuves a également exprimé leur soutien au projet.

Ces prises de position, bien que témoignant d'un engagement local fort, n'ont pas été comptabilisées dans l'analyse des contributions à la concertation, n'ayant pas été déposées à temps ou en tant que cahier d'acteur sur les registres de la concertation.

Mobilité. Les élus d'Avranches soutiennent le contournement sud-est

Transport. Mardi 25 mars, les élus d'Avranches ont voté à la majorité une motion de soutien à la réalisation du contournement sud-est d'Avranches.



Les élus sont en majorité favorables au contournement sud-est d'Avranches qui permettrait de désengorger la RD247, la route du bourg de Saint-Martin-des-Champs. - La Manche Libre

Le projet de contournement sud-est d'Avranches divise les habitants entre les pros et les antis. L'objectif de cette nouvelle départementale de 4,250km qui relierait Saint-Senier-sous-Avranches à Saint-Quentin-sur-le-Homme est multiple. Elle permettrait d'abord de désenclaver...

Il vous reste 90% de l'article à lire.

Vous devez bénéficier d'un **abonnement premium** pour lire l'article.

Abonnement sans engagement Je m'abonne Déjà abonné ? Connectez-vous

par La Manche Libre

4. Les enseignements tirés par le Département de la concertation préalable

Les enseignements tirés par le Département de la Manche sur le déroulement de la concertation

Même si, en comparaison avec les autres projets routiers portés par le Département, le projet de contournement Sud-Est d'Avranches est d'une ampleur plus modeste (linéaire, trafic concerné, coût), le maître d'ouvrage a pris le parti d'organiser une concertation préalable exemplaire avec un dispositif ambitieux et l'appui du garant de la CNDP. Celui-ci a d'ailleurs souligné dans son bilan que « les moyens développés pour assurer une information ont été conséquents », et que « le droit à l'information du public a bien été respecté ».

Le Département de la Manche tire un bilan satisfaisant du déroulé de cette concertation préalable :

- Les multiples canaux d'information mobilisés pour annoncer la tenue de la concertation et la massivité des moyens déployés ont favorisé **une large information et participation du public** au regard du territoire et du nombre d'habitants concernés.
- **La mobilisation du public est à cet égard satisfaisante**, bien qu'inégale (moindre participation à la réunion publique organisée dans le Mortainais, à l'atelier « environnement », et ratio invités/participants plus faible pour l'atelier du monde économique).
- **La documentation fournie autour du projet et les réponses apportées** lors des temps d'échange ont globalement satisfait la plupart des questionnements exprimés par le public.
- Les participants se sont bien saisis de la démarche de concertation préalable **pour participer à la mise en débat de l'opportunité du projet, et de l'évaluation de la mise en balance des coûts-bénéfices du projet**. Ils ont massivement pu exprimer leurs avis, souvent étayés et argumentés, sur cette question.

En conclusion, le Département estime que cette concertation préalable s'est déroulée dans de bonnes conditions, permettant de nourrir sa réflexion sur l'arbitrage à prendre sur les éventuelles suites à donner ou non au projet.

Les enseignements tirés par le Département de la Manche sur l'analyse des contributions

Une opposition largement majoritaire et plurielle à la poursuite du projet dans les contributions recensées

- **Plus des deux tiers des contributions ont fait état de leur opposition** au projet de contournement Sud-Est d'Avranches. Cette opposition a été d'autant plus forte que les participants étaient à proximité du projet. Si les contributeurs des communes du Mortainais ont eu une position plus nuancée, certains voyant dans le projet un moyen de participer au désenclavement de leur territoire, la mobilisation des habitants de ce secteur est restée mesurée.
- Ce rejet majoritaire du projet soumis à la concertation a été **étayé par des argumentaires divers et complémentaires** : impacts environnementaux induits, dégradation du cadre de vie autour du tracé (au regard d'une amélioration jugée insuffisante autour des axes existants), priorisation d'autres actions et projets en matière d'allocation budgétaire, etc.
- Parmi les soutiens du projet (21%), **c'est en majorité la contribution attendue du projet au désenclavement du Mortainais qui a été mise en avant**, ainsi que les effets attendus en matière de sécurité routière.

Un fort questionnement sur la capacité du projet à répondre aux objectifs fixés

- De nombreux contributeurs ont souligné **leur septicisme quant à la capacité du projet soumis à la concertation à répondre aux objectifs fixés**, et en premier lieu au désenclavement du Mortainais.
- **L'ampleur modeste des gains attendus**, que ce soit en matière de sécurité routière, de baisse du niveau sonore en traversée de Saint-Martin-des-Champs ou encore de gain de temps de temps de parcours a été régulièrement soulignée.
- Pour autant, **la nécessité de trouver des réponses à certains aux enjeux soulevés par le projet a été soulignée**, y compris par une partie des contributeurs qui y sont opposés.

Un souhait conséquent d'explorer des alternatives au projet

- Les contributions ont été marquées par les nombreuses propositions d'actions ou de projets alternatifs à explorer.
- Parmi ceux-ci, certaines relèvent du Département, mais d'autres également pour tout ou partie d'autres collectivités locales.

La décision du Département de la Manche : la poursuite des études permettant de répondre aux enjeux du territoire

Au regard :

- des emprises foncières déjà disponibles qui sont une réelle opportunité pour le territoire ;
- de la nécessité, soulignée par les contributeurs, de répondre à un certain nombre d'enjeux locaux ;
- des enseignements tirés de la concertation préalable, des échanges menés avec l'ensemble des parties prenantes et de la volonté manifestée à cette occasion de voir explorer d'autres alternatives ;
- du bilan de la concertation tiré par le garant ;

Le Département de la Manche :

- décide de poursuivre la concertation continue en étudiant les remarques et observations pour vérifier leur faisabilité, pour qu'elles répondent du mieux possible aux enjeux du territoire soulignés dans le cadre de la concertation publique ;
- décide en vue de préserver l'avenir, de maintenir les emprises foncières actuellement réservées à la réalisation d'un projet d'aménagement dans le cas où celui-ci serait autorisé par les services de l'Etat ;
- décide d'engager un partenariat avec les communes concernées du territoire et la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie, en vue de favoriser et sécuriser les mobilités actives (piétons, cyclistes) et les mobilités douces (covoiturage notamment) ;
- décide de mettre en œuvre des actions concrètes et ciblées, déjà identifiées, pour améliorer et sécuriser les conditions de circulation :
 - la réalisation du giratoire RD 247/RD 5, initialement identifié comme l'option de référence,
 - l'actualisation des indicateurs sur l'accidentologie, sur le cadran est d'Avranches, afin de vérifier les résultats avancés dans les études de sécurité antérieures,
 - le lancement d'une évaluation du confort des usagers de la route, en capitalisant sur les diverses contributions recueillies lors de la concertation, sur l'intersection RD 47/RD 247 (Saint-Senier-sous-Avranches) et l'intersection RD 104/RD 7 (dans Ponts).

5. Réponses aux demandes de précisions et aux recommandations du garant de la CNDP

Dans son bilan de la concertation, le garant de la CNDP émet des demandes de précisions et des recommandations. Les réponses du Département de la Manche figurent dans le tableau ci-dessous :

Demande de précisions et/ ou recommandations		Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse		
1	Une demande d'actualisation de l'étude de trafic.	L'étude de trafic réalisée fin 2021 s'est appuyée sur une enquête origine-destination et sur des comptages automatiques du Département de la Manche, avant d'estimer l'évolution du trafic et les reports liés à la création du contournement sud-est d'Avranches.
2	Intégration dans l'étude de trafic de la section St Senier/Ponts par la route d'Apilly.	Au regard des suites données au projet, l'actualisation des données de trafic sera étudiée en fonction des besoins
3	Objectiver les temps d'intervention actuels et futurs des services de secours	Plusieurs échanges ont eu lieu avec les services de secours, qui ont également pris part à l'atelier consacré à la thématique de la sécurité. Il a été mentionné à plusieurs reprises que, compte tenu du réseau actuellement emprunté, les délais d'intervention sont souvent allongés. Toutefois, aucune donnée chiffrée n'a pu être avancée, en raison de la difficulté à les établir, les temps d'intervention étant par nature aléatoires. Les contraintes opérationnelles des services de secours seront néanmoins prises en compte dans l'évaluation du confort des usagers, dans le but de tenter d'objectiver ces éléments.
4	Est-il envisageable d'intégrer au projet la sécurisation de la RD5 (ramassage scolaire, arrêt de bus...)?	La mise à jour des différents indicateurs relatifs à l'accidentologie permettra de déterminer si une sécurisation spécifique de la RD5 s'avère nécessaire. Le cas échéant, une étude serait menée en concertation avec les communes concernées du territoire ainsi qu'avec la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie.
5	Les demandes de prise en compte des mobilités douces seront-elles prises en compte ?	Le projet de contournement Sud-Est d'Avranches soumis à la concertation ne prévoyait pas la mise en place d'aménagements spécifiques dédiés aux mobilités douces. Pour rappel, le Département, en tant que gestionnaire des infrastructures routières, ne détient pas de compétence directe en matière de mobilités, celles-ci relevant des autres collectivités territoriales, et notamment des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Néanmoins, le Département manifeste la volonté de collaborer étroitement avec ces acteurs afin que les infrastructures dont il assure la gestion puissent intégrer les différents modes de déplacement. Des réflexions pourront avoir lieu sur cette thématique en lien avec la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie et les communes concernées.

Demande de précisions et/ ou recommandations	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants	
1 Quel que soit la décision prise à l'issue de la concertation, organiser une réunion publique de reddition des comptes présentant les enseignements tirés de celle-ci.	Dans la continuité de la démarche de dialogue local engagée autour du projet, le Département s'engage à informer les élus locaux, puis le grand public, des enseignements tirés de la concertation ainsi que des éléments ayant conduit à sa décision. Une communication dédiée sera organisée à cet effet, de même que durant la poursuite des études.
2 Partager les résultats des études qui auront permis d'apporter au public des précisions.	Les études réalisées par le Département de la Manche depuis la relance du projet en 2020 ont été communiquées au public lors de la concertation préalable. De plus, dans une volonté de poursuivre la démarche de concertation et d'accompagner les actions à venir, une gouvernance spécifique sera mise en place pour la suite des études.
3 Si une concertation continue est envisagée, précisez les modalités prévues pour poursuivre celle-ci jusqu'à l'enquête publique.	Les modalités de concertation continue seront décidées ultérieurement.
4 En cas d'abandon du projet, préciser comment le CD répondra aux demandes de sécurisation de la RD 103 et de la D5.	Le Département s'engage à actualiser les indicateurs relatifs à l'accidentologie sur le territoire Est d'Avranches, afin de vérifier les résultats avancés dans les études de sécurité précédentes. En fonction des données recueillies, il pourra alors définir les aménagements éventuels à mettre en œuvre. Il s'engage par ailleurs à réaliser un carrefour giratoire pour sécuriser l'intersection entre la RD5 et la RD247.

Coordonnées :

Maison du Département
98 route de Candol - 50 050 SAINT-LÔ
02 33 05 55 50

manche.fr

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT 